

Le bulletin des élu-es SUD au C.E de Call Expert Roubaix Réunion du 7 janvier 2014

Le 7 janvier se tenait, en présence de l' Administrateur Judiciaire, la première réunion du C.E élu le 18 décembre.

MISE EN PLACE DU C.E

Comme l'exige la loi, un Bureau du C.E comportant un Secrétaire et un Trésorier a été élu.

Bien que 2^{ème} organisation syndicale sur Roubaix, **SUD** avait décidé de ne pas présenter de candidat pour les postes de titulaires à ces postes afin de se consacrer totalement à la défense quotidienne des salariés.

En revanche, nous notons qu'il n'a pas été procédé à l'élection d'adjoints à ces postes, comme cela se pratique le plus souvent....

A l'issue de ces votes, la CFDT a les postes de Secrétaire et Trésorier.

COMMUNICATION SUR LES OFFRES DE RACHAT

L' Administrateur a indiqué que 10 offres de rachat total ou partiel des 5 établissements de Call Expert (Abbeville, Paris, Roubaix, Bastia, St Denis de la Réunion) avaient été formulées jusqu'ici.

Il n'a cependant pas indiqué quels étaient les noms des repreneurs potentiels, mais on sait déjà par ailleurs que des grosses entreprises du secteur ne se portera pas acquéreur....

Afin de permettre à d'autres repreneurs de boucler leur dossier, la date butoir, initialement prévue le 6, a été repoussée au 15 janvier.

POINT SUR LES CONTRATS EN COURS

1) Les flux transmis par SFR sont en baisse, mais c'est une politique générale de SFR, commencée en 2013, de diminuer l'activité de sous-traitance en France au profit de centres externalisés principalement en Tunisie et au Maroc.

2) Suspension de l'activité Canal + et incertitude sur la date de reprise de l'activité.

DAMART : pas d'information précise sur l'avenir du contrat.

SUD va demander à nos élues chez DAMART d'interpeller leur Direction sur ce dossier.

CONSEQUENCES POUR LES SALARIE-ES DE ROUBAIX.

- 1) Du fait de la baisse d'activité, les horaires sont désormais de 35 heures maximum pour tous, les heures supplémentaires ne pouvant plus être payées.
- 2) Les salariés ayant un reliquat de jours de Congés Payés 2013 devront obligatoirement les poser avant fin mars.

L'employeur a beaucoup de latitude en matière de congés payés, son obligation principale se résumant à garantir un minimum de 2 semaines consécutives pendant la période des congés fixée généralement entre le 1^{er} mai et le 31 octobre

Par contre, nous invitons chaque salarié-e à vérifier attentivement le nombre total de jours de CP qui vous restent éventuellement.

Pour plus d'informations sur ce point, contactez vos élu-es SUD.

MISE EN PLACE D' UN CHSCT

SUD a insisté lors de cette réunion pour que le processus d'élection désignation du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail soit lancé sans tarder.

Pour rappel, quelques éléments de la loi que certains élus semblent oublier :

C'est bien à la Direction de publier un appel à candidatures auprès de l'ensemble des salarié-es. Ce sont uniquement, et malheureusement selon nous (mais c'est la loi), les élus au Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel titulaires qui prendront part au vote.

Une réunion se tiendra le 14 janvier sur ce point.

REUNION DU 9 JANVIER 2014

La réunion s'est déroulée en visioconférence et a réuni des élu-es et représentant-es des sites d'Abbeville, de Paris, Roubaix, Bastia, St Denis de la Réunion et de la filiale Sept.

DES REPRENEURS, MAIS A QUELLES CONDITIONS ?

L'Administrateur a indiqué qu'il y avait désormais 11 repreneurs potentiels.

En revanche, comme lors de sa première rencontre avec les syndicats en octobre, il a émis l'opinion selon laquelle il y a des sureffectifs et que tous les emplois ne seraient pas conservés par les repreneurs.

Rappelons qu'en octobre, et alors qu'il n'avait aucune connaissance des contrats de sous-traitance en cours et de leur date d'échéance, l'Administrateur Judiciaire tenait déjà ce discours.

Pour **SUD**, ceci n'est pas une surprise, un Administrateur n'a pas pour mission première de garantir l'emploi mais de faire de Call Expert l'entreprise la plus vendable possible et au coût le plus bas pour un repreneur éventuel !

Le coût le plus bas veut dire en langage patronal qu'il faut réduire la masse salariale, donc le nombre de salarié-es. Cela a d'ailleurs commencé avec la non reconduction des CDD...

C'est donc aux salarié-es, aidés par leurs syndicats, de mener la bataille de l'emploi pour conserver la totalité des sites et des emplois en CDI pour tous les salarié-es qui souhaitent continuer à travailler dans l'activité.

MISE EN PLACE DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Une réunion de négociation pour la constitution du Comité Central d'Entreprise se tiendra le 15 janvier à Abbeville et à laquelle seront conviés les Délégués Syndicaux des différents sites (2 CFDT, 1 CGT, 2 FO et 2 SUD).

C'est cette instance qui sera consultée sur le contenu des offres de reprise et les éventuelles suppressions d'emplois.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL.

La direction du site de Roubaix avait « oublié » de convoquer la première réunion en décembre, ce qui constitue une infraction à la loi...

Suite au rappel des élus **SUD**, une réunion est convoquée le 17 janvier. Nous y aborderons tous les problèmes concernant vos conditions de travail.

Vos élu-es SUD sur le site de Roubaix : Assia BRAHMI et Antoine WAUQUIEZ